

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Physiothérapie

1. Intitulé du module : Travail de bachelor

2023-2024

Code : S.PH.SO.3800.F.14 et
S.PH.SO.3800.FD.14Type de formation : ☒ Bachelor ☐ Master ☐ MAS ☐ CAS ☐ Autre ...Niveau : ☒ Module de base ☐ Module d'approfondissement ☐ Module avancé ☐ Module spécialisé ☐ Autre : ...Type : ☒ Module principal ☐ Module lié au module principal ☐ Module facultatif ou complémentaire ☐ Module à optionCaractéristique : ☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 02.06.2020.Organisation temporelle : ☐ Module sur 1 semestre ☒ Semestre d'automne ☒ Module sur 2 semestres ☒ Semestre de printemps ☐ Autre : ...

2. Organisation

Crédits ECTS : 10 ECTS

Langue principale d'enseignement

☒ Français ☒ Allemand ☐ Italien ☐ Anglais

3. Prérequis

☐ Avoir validé le module ... ☐ Avoir suivi le module ... ☒ Pas de prérequis ☐ Autre : ...

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Compétences visées

- A. Rôle Expert-e : compétences ☐ Ab1, ☐ Ab2, ☐ Ab3, ☒ Ab4
- B. Rôle Communicateur -trice : compétences ☐ Bb1, ☒ Bb2, ☐ Bb3, ☐ Bb4
- C. Rôle Collaborateur -trice : compétences ☐ Cb1, ☐ Cb2, ☐ Cb3, ☐ Cb4
- D. Rôle Manager : compétences ☐ Db1, ☐ Db2, ☒ Db3
- E. Rôle Promoteur-trice de la santé : compétences ☐ Eb1, ☐ Eb2, ☐ Eb3, ☐ Eb4
- F. Rôle Apprenant-e et formateur-trice : compétences ☒ Fb1, ☐ Fb2, ☐ Fb3, ☐ Fb4
- G. Rôle professionnel-le : compétences ☐ Gb1, ☒ Gb2, ☒ Gb3, ☐ Gb4

Objectifs généraux d'apprentissage

- Elaborer un questionnaire professionnellement pertinent
- Chercher des sources documentaires appropriées
- Envisager une méthodologie adéquate de production et d'analyse de données
- Mener concrètement une telle démarche méthodologique
- Tirer des conclusions de sa démarche pour sa profession
- Rédiger un document publiquement accessible
- Présenter oralement les résultats de sa démarche

5. Contenus et formes d'enseignement

Contenus

- Le contenu du module est apporté par les étudiant-e-s en fonction du sujet de leur travail de bachelor
- Elaboration d'un poster

Modalités pédagogiques

- Séminaires
- Atelier poster
- Encadrement par un directeur ou une directrice de travail de bachelor

6. Modalités d'évaluation et de validation

Modalités d'évaluation

- Document écrit
- Soutenance devant jury

Date de retour du document écrit et soutenance

- Document écrit : vendredi de la semaine 23 ; le vendredi 07 juin 2024
- Soutenance : durant la semaine 36 ; du 2 au 6 septembre 2024, selon les hautes écoles (sous réserve de modification).

Conditions de validation du module

- Le module est validé si le document écrit et la soutenance sont suffisants (note de 6.00 à 4.00). L'étudiant-e obtient une note (A à E) basée sur la moyenne pondérée entre la note du document écrit affectée d'un coefficient 2 et la note de la soutenance affectée d'un coefficient 1.
- Le module n'est pas validé si :
 - Le document écrit ou la soutenance est insuffisant. L'étudiant obtient la note Fx.
 - Le document écrit et la soutenance sont insuffisants. L'étudiant obtient la note F.
- Les modalités de validation peuvent différer en cas de situation particulière

7. Modalités de remédiation et de répétition

☒ Remédiation possible

☐ Pas de remédiation

☐ Autre :

Remédiation

- **Modalités** : travail complémentaire portant sur les insuffisances constatées dans le document écrit ou soutenance, selon consignes transmises par le directeur ou la directrice du travail de bachelor.
- **Délai** : au plus tard durant le semestre académique suivant.
- **Conditions de validation du module** : le module est validé si l'évaluation complémentaire est suffisante.

La note après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

- **Modalités** : présentation d'un nouveau document écrit et soutenance.
- **Délai** : en principe dans le semestre académique suivant, au plus tard dans l'année académique suivante.
- **Conditions de validation du module** : le module est validé aux conditions fixées dans le descriptif de module de l'année académique de répétition.
La note après répétition est A à E (module validé) ou F (échec définitif)

8. Remarques

Le document de référence est le Cadre de réalisation du travail de bachelor.

9. Bibliographie principale

- Cadre de réalisation du travail de bachelor / Filière Physiothérapie / Plan d'études cadre 2012
- Directives-cadres relatives à la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO du 02.06.2020
- Directives de filière Bachelor of Science HES-SO en physiothérapie du 02.06.2020
- Plan d'études cadre Bachelor 2012 de la filière Physiothérapie HES-SO

10. Enseignant-e-s

- Directrices et directeurs de travail de bachelor

Noms des responsables de module de chaque Haute Ecole :

- Pour la Haute école de Santé Genève : Virginie Cuvelier
- Pour la Haute école de Santé Vaud : Jeanne Bertuit
- Pour la Haute école de Santé Valais : Simone Gafner
- Pour la Haute école Arc Santé : dès année académique 25-26